CFTC American Express GBT

Restez informé (e), connectez vous www.cftcaev.com

FLASH CFTC CE n° 20 : Février 2016

Retrouvez tous les mois sur notre blog www.cftcaev.com ce compte rendu FLASH CFTC CE.

Notre collègue élu Délégué du Personnel, Jérôme Gaoua, est décédé soudainement des suites d'une grave maladie. Tous les élus CFTC s'associent à la peine de sa famille, ses amis et collègues. Nous avons eu plaisir à travailler avec Jérôme, professionnellement ou pour représenter les salariés, il nous manquera.

Jocelyne Vignon, Déléguée Syndicale

- **Point sur l'Incentive GSD Q1 et Q2 2016**

La Direction GSD a confirmé que le **plan d'Incentive mis en place pour le 1er trimestre sera reconduit pour le 2ème trimestre avec les mêmes critères.** La Direction reviendra trimestriellement pour présenter les résultats mais aussi pour confirmer le plan du trimestre suivant. Le projet de Scorecard pour les équipes GSD sera présenté et soumis à information consultation au CE de Mars.

- **Information Consultation sur le plan d'Incentive Sales 2016**

Présenté en Janvier, le projet de plan d'Incentive pour les Sales a été soumis à Consultation du CE, si des réponses ont été apportées à certaines questions soulevées par les élus CFTC, **plusieurs points importants restent à confirmer**. Les élus ont néanmoins accepté de rendre un avis afin de permettre l'information des collaborateurs concernés. Les **élus CFTC ont mis en avant que les critères du plan semblent délibérément ciblés pour limiter les résultats des vendeurs Français (les meilleurs dans le monde en 2015) en divisant par 2 le nombre de transactions Rail comptabilisées**. Les élus ont également contestés que des comptes signés en 2015 puissent être récompensés selon les modalités 2016. La Direction a confirmé que **pour 2 comptes concernés, le comparatif entre les 2 modes de calcul soit effectué et le mieux disant appliqué**. L'analyse profonde du projet de plan a également mis en avant une incertitude sur les modes de calcul de l'objectif Hotels, la Direction s'est engagée à vérifier ce point afin de ne pas défavoriser les vendeurs France. Enfin, l**es élus ont souligné le manque total de lisibilité du plan présenté, ainsi qu'une atteinte à 100% ne déclenche qu'un paiement à 90%, ou comment démotiver celles et ceux en charge de convaincre de nouveaux clients !**

Elus présents au vote : 7 (dont 5 CFTC)
Favorables : - Abstentions : 1 Défavorables : 6

- **Information Consultation sur la plan d'Incentive Meetings & Events 2016**

La Direction de Meetings & Events a présenté le bilan du plan 2015 et **confirmé la reconduction en 2016 sur la base des mêmes critères**. En 2015, il ressort de l'analyse que le résultat sur un des critères de la part collective des objectifs est **dégradé du fait de l'augmentation des coûts imputés à la ligne suite au déménagement à Green Office**. En conséquence, **le paiement de l'incentive est réduit à 80%** alors que tous les autres critères sont atteints ou dépassés. **Les élus CFTC se sont insurgés avec force contre cette diminution de la rémunération variable des collaborateurs qui résulte d'une décision de l'entreprise, et sur laquelle les salariés n'ont aucun pouvoir d'action**. La Direction a opposé que les salariés de M&E ont bénéficié les années passées de coûts minimisés, et que ce rééquilibrage correspond aux espaces occupés sur le site. Pour autant, la Direction de M&E a démontré aux élus un réel engagement de soutenir les salariés à l'appropriation des objectifs pour que chacun les décline à son échelle, les managers leur apportant ensuite un véritable accompagnement pour les atteindre. **La Direction doit communiquer pour le CE de Mars les éléments de la scorecard. L'avis rendu porte sur le plan 2016, et ne peut revenir sur le plan 2015.**

Elus présents au vote : 7 (dont 5 CFTC)
Favorables : 4 Abstentions : 2 Défavorables : 1

CFTC American Express GBT

Restez informé (e), connectez vous www.cftcaev.com

- **Information sur le nouveau système « Récompense et Reconnaissance »**

La Direction a présenté **la nouvelle plateforme en-ligne qui remplacera prochainement à la fois les Rewards Blues et les cadeaux liés à l'ancienneté**. Chaque salarié recevra chaque mois un crédit de points qu'il **pourra attribuer librement à un collègue pour le remercier ou le reconnaitre**. Les points « non distribués » un mois seront perdus, mais un nouveau crédit de points à distribuer sera disponible le mois suivant. **Chaque collaborateur aura sa « cagnotte » où se cumuleront les points qu'il recevra de ses collègues**. Des points de fidélité récompenseront aussi l'ancienneté tous les 5 ans. Les points engrangés dans la « cagnotte » n'auront pas de limite de validité. **Ils serviront ensuite à choisir des cadeaux qui seront proposés directement sur le site de récompense,** et chacun pourra les utiliser à tout moment, sans contrôle ni approbation. Point important : pour les collaborateurs ayant eu leur anniversaire de travail depuis Juin 2015 (et donc n'ont pas bénéficié de l'ancien système) ils recevront les points correspondant dès le lancement de la plateforme prévue pour Avril. **Le nom de la plateforme, le nombre de points attribués par mois et la valeur nominale des points ne sont pas encore définis.** Ce projet sera soumis au vote du CE en Mars.

- **Information Consultation sur la modifications des statuts de l'entreprise**

La Direction a soumis à l'avis du CE la modification des statuts légaux de GBT France. **La modification consiste essentiellement à la suppression du Conseil d'Administration** et donc des mandats d'administrateurs. **Les représentants du personnel conservent la possibilité de débattre avec le président**, Guillaume Col, qui devient l'unique mandataire pour l'Entreprise. Les élus ont également demandé que **soit spécifié aux statuts l'accès à l'actionnaire unique en application du droit du travail.** Un Conseil d'Administration est convoqué le 29 Février pour entériner ces décisions. Ces modifications juridiques n'ont pas d'incidence pour les salariés.

Elus présents au vote : 9 (dont 5 CFTC)
Favorables : 5 Abstentions : 3 Défavorables : 1

- **Extension des enfants bénéficiaires des Œuvres Sociales du CE**

Les élus ont décidé **d'étendre le bénéfice des œuvres sociales aux enfants à charge du conjoint d'un(e) salarié(e) pour prendre en compte les familles recomposées**. Ainsi, vous pourrez **déclarer les enfants de votre conjoint en fournissant les documents fiscaux attestant qu'ils sont à charge** de votre conjoint ainsi qu'une attestation sur l'honneur de votre part. **Vous recevrez sous peu par courrier à votre domicile le dépliant des Œuvres Sociales 2016** qui vous donnera toutes les informations détaillées. **Nous vous recommandons également d'inscrire dans votre profil sur le site du CE votre adresse mail personnelle afin de recevoir les communications que vous soyez ou pas présent dans l'entreprise, et bénéficier de toutes les offres.**

- **Election d'un membre à la Commission Loisirs suite à une démission**

Suite à la démission d'un de ses membres au CE de Janvier, **Jocelyne Vignon,** seule candidate, a été élue par 7 voix contre 1 abstention comme membre de la commission Loisirs. Elle continuera d'assurer toutes les sorties Théatre en France.

Pour rappel, les élus CFTC à la commission Loisirs sont Marie Ouzougagh (pdte), Estelle Moudiapannadin et Christophe Fontaine.

Points reportés :
Information Consultation sur les Orientations Stratégiques France 2016

Prochain CE ordinaire :
23 & 24 Mars 2016

Nous contacter : cftc.aev@gmail.com